



Annexe I

APPEL D'OFFRES – DELBENC/AO/2013 - 10
TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE DES BUREAUX ET LOGEMENTS
CAHIER DES CHARGES

1. OBJECTIF ET CONTEXTE DU MARCHÉ

Conformément à ses procédures, la Délégation de l'Union européenne envisage de conclure un contrat-cadre pour un traitement phytosanitaire des bureaux et logements de son personnel expatrié selon les spécifications techniques indiquées ci-après.

En dehors des bureaux de la Délégation, on dénombre actuellement quatorze (14) logements. Selon les besoins, le nombre de logements peut augmenter ou diminuer. En cas d'augmentation, un proforma sera demandé et annexé au contrat-cadre.

L'appel d'offre n'est pas divisé en lots.

2. CALENDRIER

La fréquence des traitements phytosanitaires des logements et le calendrier des interventions seront déterminés en fonction des besoins, sur base d'un bon de commande et de commun accord avec le service administratif de la Délégation pour les bureaux et pour les logements.

3. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Les spécifications techniques minimales requises, ainsi que des détails complémentaires, sont mentionnés dans l'annexe II du dossier d'appel d'offres.

4. PRIX

Le prix sera exprimé en F CFA, ferme et définitif, libre de taxes et impôts, tous frais compris. La Délégation de l'Union européenne en République du Bénin est exempte de taxes. Les soumissionnaires soumettront une offre de prix en hors taxes et hors droits de douane (HT/HD).

Les coûts encourus pour la préparation et la soumission d'une offre sont à la charge des soumissionnaires et ne seront pas remboursés.

La lettre de soumission signée par le soumissionnaire garantissant la validité de l'offre pendant minimum **90 jours**.

Le prix est ferme et non révisable.

5. MODALITES DE PAIEMENT

Les prestations seront payables mensuellement à terme échu par compte bancaire de la société désignée dans le bon de commande au plus tard 30 jours après la date de présentation de la facture. Toute facture doit être présentée hors TVA.

6. MODALITES DE L'ACCORD

L'accord sera conclu par signature d'un bon de commande pour une année avec la possibilité de reconduction pour une durée totale n'excédant pas quatre ans.

7. QUALITE DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire fournira une liste des clients avec lesquels il a déjà conclu des marchés de même type et, plus particulièrement les marchés conclus avec d'autres missions de l'Union européenne, autres missions diplomatiques, organismes internationaux ou entreprises internationales. Pour chacun de ces clients, il sera fait mention du volume des affaires traitées.

8. CRITERES

8.1 Critères d'exclusion

En vertu du règlement financier actuellement en vigueur, tout soumissionnaire est tenu de confirmer qu'il ne se situe pas dans une ou plusieurs des situations d'exclusion. Le soumissionnaire est invité à viser chaque page (3) et signer la déclaration sur l'honneur ci-jointe à cet effet (Annexe VI), certifiant qu'il ne se trouve pas dans une des situations prévues aux articles 106 et 107 du règlement financier.

8.2 Critères de sélection

Pour être admis à participer à la présente procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires doivent apporter la preuve qu'ils ont la capacité professionnelle pour exécuter le marché. A cet effet, les soumissionnaires doivent compléter le formulaire de soumission repris en annexe IV.

- Références de la société : nom, statut juridique, numéro de contribuable fiscal, adresse, téléphone, télécopieur, noms et fonctions des membres des organes de direction ou de la personne habilitée à représenter la société.
- Attestations d'inscription au registre du commerce, au registre professionnel approprié ou preuve de constitution légale comme société de nettoyage/désinsectisation en République du Bénin.
- Certificats délivrés par les organismes habilités attestant les paiements des impôts, taxes et cotisations sociales.
- Certificat d'assurance couvrant les risques de son activité (quittance récente d'assurance des risques professionnels).
- Document démontrant la capacité financière de la société, ses chiffre d'affaires moyen annuel global et chiffre d'affaires moyen annuel relatif aux services faisant l'objet du présent avis, réalisés pendant les trois (3) derniers exercices (2010-2011-2012).
- Renseignements sur les principaux services fournis au cours des trois (3) dernières années (2010-2011-2012), leur montant et leurs destinataires publics ou privés, particulièrement ceux effectués au bénéfice de sociétés internationales, étrangères, missions diplomatiques ou organisations internationales.
- Renseignements sur les capacités techniques de la société (description de l'équipement technique, des mesures employées par la société pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de l'entreprise, type de formation dispensée au personnel par catégorie et/ou indication des techniciens ou des organismes techniques intégrés ou non à l'entreprise responsable du contrôle de la qualité).
- Renseignements sur le nombre d'employés permanents de la société et du nombre moyen des employés des trois (3) dernières années (2010-2011-2012) (et joindre un organigramme).

8.3 Critères d'attribution

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse : c'est-à-dire celle qui présente le meilleur rapport entre la qualité et le prix, compte tenu de critères justifiés par l'objet du marché tels que le prix proposé et la valeur/qualité technique.

Le calcul se fera de la façon suivante:

- Evaluation technique - Total P1 : 100 points - Pondération : 50%
- Evaluation financière - Total P2 : 100 points - Pondération : 50%

Evaluation technique (P1)

Les critères de qualité technique de l'offre seront évalués sur base des documents à fournir dans l'offre technique, tel que spécifiés en annexe III et la pondération de ces critères est donnée ci-après.

Une note de qualité technique sera attribuée par les évaluateurs.

Critères d'attribution

N°	Critères de qualité technique	Points max.
1	Qualité technique de la proposition (Liste des produits, liste des insectes traités, garantie traitement)	30
2	Homologation des produits	30
2	Qualité de service de la proposition (consignes écrites pour les occupants du logement et organisation du travail)	20
3	Qualité de service du soumissionnaire Attestation d'assurance responsabilité civile - Références	20
	Total	100

Total P1: 100 points calculés sur base de l'offre - Pondération : 50%

Evaluation financière (P2)

Le critère financier de l'offre tel que spécifié en annexe IV est le coût total des prestations. Une note d'évaluation financière sera attribuée par les évaluateurs en application du calcul suivant :

$$P2 = 100 - 50 * (X/Xm)$$

Où Xm est la moyenne arithmétique de tous les prix offerts

Où X est le prix offert

Total P2: 100 points calculés sur base de la moyenne - Pondération : 50%

Critères d'attribution - Calcul de l'offre la plus avantageuse

L'offre retenue sera celle qui, parmi les offres conformes, sera globalement la plus avantageuse pour la Délégation, compte tenu de la valeur technique et du prix, c'est à dire l'offre qui aura recueilli le plus grand nombre de points (P) calculés de la manière suivante:

$$P = 0.50 * P1 + 0.50 * P2$$

Où

P1 est le nombre de points (compris entre 0 et 100) obtenus pour la qualité technique

P2 est le nombre de points (compris entre 0 et 100) obtenus pour l'évaluation financière

9. Offre technique et financière à remettre par le soumissionnaire

Les soumissionnaires doivent présenter leur offre de prix conformément aux instructions contenues. L'offre devra comporter la signature du soumissionnaire ou celle de son représentant dûment habilité.

Pour rappel, l'offre doit comporter:

- La lettre de soumission signée par le soumissionnaire garantissant la validité de l'offre pendant minimum 90 jours.
- Offre technique et financière (Annexe III).

* * *